

## CHAPITRE IV

PASSAGE A LUXEMBOURG  
EN 1599

Isabelle, qui s'embarqua avec son époux et sa suite à Barcelone, le 7 juin 1599, ne devait plus jamais revoir son demi-frère, le roi Philippe III à l'intention duquel elle établit un carnet de route sur lequel elle coucha les péripéties du voyage qui devait la conduire aux Pays-Bas. Ce document, tout en reflétant «le caractère à la fois sérieux et enjoué» de l'Infante, donne aussi une idée de ses premières impressions en ces pays.

Le convoi, qui comprenait outre les hommes et femmes de Cour des nouveaux souverains, des lanciers et des arquebusiers, débarqua le 24 juin à Gênes pour passer par Milan, la Suisse, Colmar, Nancy. En constatant que les Archiducs arrivèrent déjà le 20 août 1599 à Thionville, on a l'impression que bien des étapes furent plus ou moins brûlées. C'est que les sollicitations du gouverneur-général d'arriver au plus tôt à Bruxelles ne pouvaient être ignorées.

L'Infante trouva Thionville «une très belle ville» et se montra enchantée de l'accueil qu'elle y reçut de la part de la population, du gouverneur «Monsieur de Vile (1), . . . un honnête cavalier» et de son épouse (née baronne Claudine de Beyer de Boppard) qu'elle trouve «une femme fort bien.» (1)

Au cours de leur réunion du 4 août 1599, les Etats de Luxembourg avaient décidé d'offrir aux archiducs, lors de leur visite au pays, un cadeau de nocces (Spengelgeld) de 30 000 florins Carolus, montant inconsidérément exagéré pour un pays aussi dépourvu que l'était le Luxembourg. Et dire que les Etats voulaient encore s'excuser auprès de leurs souverains de ce que le pays, éprouvé par les cours des guerres et les mouvements des troupes, n'était pas à même d'offrir davantage. (2)

Pour décrire la réception des Archiducs à Luxembourg nous puiserons – outre dans les notes, assez brèves, d'Isabelle – dans la relation qu'en a donnée un témoin oculaire, Jean Bertels. (3) Le savant abbé d'Echternach arriva dans la journée du vendredi 20 août 1599 à Luxembourg où se trouvaient déjà réunis tous les membres des Etats.